

Journal Démocratique Quotidien

Deuxième Année. — N° 169.

ADMINISTRATION et REDACTION: 4, Rue Stella

ABONNEMENTS.	Lyon et département limitrophes..	5 fr.	10 fr.	20 fr.
	Autres départements	6 »	12 »	24 »
	Etranger (Union Postale)	8 »	18 »	36 »

RAPPEL RÉPUBLICAIN
BON N° 1 à 11

Le président fait observer que la déposition du père Roy est assez grave pour que la commission considère sa comparution comme nécessaire. (Assessement.)

M. Lemoigne continue ensuite la lecture de plusieurs dépositions.

DÉPOSITION DE M. EDGAR COMBES

A 4 heures 25, M. Edgar Combes, secrétaire général du ministère de l'intérieur, est introduit.

Il prête serment et dépose qu'il reçut en décembre 1902 la visite de M. Michel Lagrave avec lequel il est en relations depuis 1895, celui-ci a dit être chargé d'une communication désagréable qui était la suivante :

« Les Chartreux sont disposés, pour obtenir l'autorisation, à remettre entre les mains du président du Conseil une somme d'au moins deux millions dont le gouvernement fera l'usage qu'il voudra. »

M. Edgar Combes dit qu'il se leva et répondit : « Il est heureux que cette communication n'ait pas été faite au président du Conseil. La personne qui l'aurait faite serait entrée par la porte, mais serait sortie par la fenêtre. »

Le secrétaire général a dit qu'il ne s'occupa pas de la question des congrégations, quand l'article Besson parut, il fut extrêmement surpris et demanda au président du Conseil la permission de déposer une plainte en escroquerie.

M. Edgar Combes : La plainte en escroquerie avait été déposée sur la plainte en diffamation de permettre la publicité des débats et la production de la preuve.

Edgar Combes raconte que M. Baragnon lui proposa par téléphone de lui remettre M. Besson et qu'il refusa.

Répondant à une question de M. Bonnevay, le secrétaire général dit que la conversation avec M. Michel Lagrave a été très brève.

M. Edgar Combes : Il ne s'agissait pas d'une tentative de corruption, mais d'une communication d'un fonctionnaire à un autre fonctionnaire se trouvant plus près du gouvernement.

Répondant à d'autres questions de M. Bonnevay, Edgar Combes dit que M. Baragnon était bien reçu au ministère et devait plutôt avoir des raisons d'être sympathique au gouvernement et il déclare qu'il était au courant de la démarche faite par M. Millierand auprès du président du Conseil pour que le nom de M. Chabert ne fut pas publié, enfin il ajoute qu'il n'a lui-même connu ce nom que ces jours derniers.

M. Sembat : Est-il à votre connaissance que M. Demagny ait laissé un trésor secret et savez-vous quelle en est la source ?

Le secrétaire général : M. Demagny m'a simplement rendu compte, au moment où il me passait le service, que les fonds secrets étaient intacts à partir du premier juin, il ne m'a parlé d'aucune espèce de caisse à côté.

Répondant à M. Dérivière-Desgarnes, M. Edgar Combes dit qu'il a pensé que la démarche de M. Michel Lagrave était indécise et qu'elle avait un caractère outragant.

M. Georges Berger demande si M. Edgar Combes a continué ses relations avec M. Michel Lagrave.

M. Edgar Combes : J'ai eu l'occasion de le revoir depuis, mais nous n'avons plus abordé ce sujet.

Répondant à M. Paul Beauregard, M. Combes dit qu'il a pu déposer une plainte en escroquerie à l'occasion de l'incident Besson, parce qu'il y avait des escroqueries au détriment des Chartreux au moyen du nom du secrétaire général.

Il pense que M. Besson ne voudra pas déposer devant la commission parce qu'il a déclaré qu'il refusait de parler ailleurs qu'en cour d'assises.

Répondant à d'autres questions de MM. Fabien Gesbron, Anthime Ménard, Rudelle, Berthoulet, M. Edgar Combes déclare qu'il n'a jamais eu aucune relation d'amitié avec Vervoort, mais seulement des relations de secrétaire général à journaliste, qu'il pense que M. Michel Lagrave ne lui a fait la communication en question qu'à son corps défendant et qu'il était très gêné de lui faire considérer cette communication comme importante, délicate et imprudente, qu'il lui suffisait que cette démarche et la suite qu'elle avait été consignée dans sa déposition devant le juge d'instruction et qu'il n'avait pas à rechercher autre chose du moment où M. Millierand, dans un intérêt politique, avait demandé que le nom de l'intermédiaire ne fut pas publié.

Le secrétaire général se retire.

DÉPOSITION DE M. MICHEL LAGRAVE

M. Michel Lagrave est introduit. Il prête serment et le président lui rappelle qu'il est délégué du conseil professionnel.

Il dépose qu'il a reçu la visite d'une personne qu'il considère comme sérieuse qui, faisant allusion à l'affaire des Chartreux, lui fit comprendre qu'on pourrait obtenir deux millions des Chartreux.

M. Michel Lagrave : J'ai eu avoir le devoir de porter ce renseignement à la connaissance du gouvernement et j'allai trouver mon ancien collègue, M. Edgar Combes, à qui je racontai tout.

Dans mon récit il n'y avait pas, dans la démarche de M. Chabert, trace d'une tentative de corruption, mais j'ai pensé que ce devait être portée au ministère de l'intérieur.

M. Michel Lagrave autorise la commission à prendre connaissance de la lettre par lui adressée de New-York à M. Millierand.

Le président donne lecture de cette lettre ; en voici le texte :

28 avril 1903.

Mon cher Monsieur Millierand,

A mon arrivée à New-York, j'ai trouvé le télégramme suivant, qui m'a été communiqué par le consul de France, « Conseil de France, New-York : M. le ministre du commerce me charge de vous faire parvenir la communication confidentielle suivante, avec prière de la communiquer d'urgence à M. Michel Lagrave, commissaire général à l'exposition de Saint-Louis, dès son arrivée. Instruction demeure incomplète par suite votre silence sur nomination de la personne qui vous avait engagé à faire démarche intérieure, nécessité absolue de me faire tout au moins connaître personnellement et de qui il s'agit, sans à apprécier ensuite l'usage à faire de cette communication. Je suis obligé, comme ministre du commerce, de vous donner l'ordre de me télégraphier nom d'urgence, pour éviter retards et envoi communication régulière. »

« Signé : TROUILLOTT, DELCASSÉ. »

En présence de cet ordre formel j'ai cédé à M. Trouillot le nom qu'il désirait connaître. Je l'ai pris en même temps de conférer avec vous avant d'en faire usage. Je vous prie, M. le ministre du commerce, de vouloir bien me faire connaître la situation de la situation. Par ce même courrier j'envoie à Edgar Combes une lettre dans laquelle je lui expose mon étonnement et mon profond regret que le nom de l'intermédiaire ne soit pas publié, et que je ne sois pas en mesure de le faire.

Je lui ai dit en outre combien il était dangereux de mettre en cause M. C... qui pouvait, en raison de faits antérieurs, placer le gouvernement de la République dans la situation la plus délicate et la plus difficile.

J'ai ajouté qu'il importait que les faits fussent rétablis tels qu'ils s'étaient passés, c'est-à-dire que M. C... ne m'avait jamais demandé de faire une démarche auprès du secrétaire

général de l'intérieur, que M. C... ne m'avait jamais demandé qu'il était chargé par qui que ce soit d'engager des négociations, que M. C... s'était borné à une conversation que, par devoir et comme ami personnel, j'avais rapportée à M. Edgar Combes.

Ma déposition qui a été provoquée par M. Edgar Combes n'avait nullement pour but, même dans l'esprit de ce dernier, de mettre en cause M. C... mais bien de donner au juge d'instruction une preuve morale des sentiments du secrétaire général du ministère de l'intérieur sur la question à la date du 13 décembre dernier.

Je suis absolument désolé de voir mon nom mêlé à cette affaire, d'autant plus qu'il m'est impossible ici de faire, s'il y a lieu, les rectifications nécessaires.

Après lecture de cette lettre, diverses questions sont posées par des membres de la commission à Michel Lagrave au sujet du versement de 100.000 francs fait par Chabert au comité républicain du commerce et de l'industrie.

M. Michel Lagrave : Il n'a fait qu'orienter vers le comité des industriels desirant de soutenir le gouvernement dans les élections.

M. Lagrave se retire à 7 h. 40. Au sujet des paroles prononcées en séance publique par M. Ferrette, la commission après avoir pris connaissance du texte définitif de la sténographie déclare qu'il n'y a lieu de sa part à aucune intervention.

La séance est levée à 6 heures.

La commission entendra demain MM. Chabert et Mascaraud.

LETTRE OUVERTE DE M. BESSON A M. COMBES

Au sujet des déclarations faites mardi dernier, par M. Combes et relatives à M. Besson, celui-ci publie dans le *Petit Dauphinois*, une lettre ouverte dont nous extrayons les passages suivants :

Monsieur,

C'est avec une peine au moins aussi sincère que vos indignations, que j'ai lu les débats de la séance de la Chambre d'avant-hier.

Je ne puis me défendre, au moment où j'écris ces lignes, d'être très profondément piqué pour vous, Monsieur le président du Conseil, qui, en ce jour, vous évitez au gouvernement de la République, que vous représentez, les débats scandaleux que les partis extrêmes ne manqueraient pas d'exploiter plus tard, non seulement contre la démocratie, mais encore contre ses représentants loyaux, probes et dévoués.

Il y a un mois, c'est une commission d'enquête qui s'est réunie pour s'occuper de M. Besson. A l'heure actuelle, c'est un autre qui se constitue pour s'occuper de M. Emile Combes. Mais qu'avez-vous donc à redouter pour ne point oser demander, en dehors de l'enquête de M. Besson, le verdict de ceux dont nous sommes tous les justiciables, vous, Monsieur le président du Conseil, comme moi ?

J'ai cependant, si elle le juge convenable, devant cette commission d'enquête, nommé surintendant en vue de connaître le corrupteur dont vous avez parlé vendredi dernier, ainsi que les raisons qui, après vous avoir empêché de le jeter par la fenêtre, vous ont encore empêché de le jeter à la justice.

Où j'ai devant cette commission d'enquête comme témoin, en attendant qu'un verdict bien, malgré l'amnistie, me faire rendre le droit commun et en me donnant enfin les juges que je sollicite vainement depuis un an et demi.

Cette déclaration faite, j'aurais incontestablement le droit de relever comme il convient, vos graves injures ainsi que vos inconcevables calomnies. Mais vous l'étiez si lamentable, Monsieur le président du Conseil, que je ne m'en sens pas le courage. Votre attitude devant ce scandale et qui serait susceptible de déshonorer le régime, si la République pouvait s'identifier avec un homme, déshonore les plus convaincus et, au lieu de provoquer la colère, ne peut inspirer qu'un sentiment de pitié.

Joseph Besson.

ARRIVÉE DE M. LAGRAVE

Paris, 16 juin.

Le correspondant du *Temps* au Havre a interrogé M. Lagrave, qui lui a paru très satisfait de son voyage à New-York, la veille de l'interpellation Charles Bos, de ce qu'on lui a appris concernant cette interpellation. M. Lagrave a dit qu'il avait connu Chabert parce que, par sa profession, il était en relations avec le ministre du commerce, dont il était alors chef de cabinet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 16 juin.

SÉANCE DU MATIN

La Chambre a repris ce matin, sous la présidence de M. Eugène Etienne, l'examen du projet de loi de retour du Sénat et relatif aux enfants assistés.

LES ENFANTS ASSISTÉS

On s'était arrêté, mardi matin, à l'article 6 de la loi. M. Léonard de Castellane présente un amendement.

M. de Castellane : Le paragraphe 3 de l'article 6 est trop rigoureux. Il enlève à l'enfant les avantages de la tutelle particulière de l'initiative privée. Il y a là une anomalie et une contradiction avec la loi antérieure du 24 juillet 1889, qui donne à l'enfant le bénéfice de la tutelle officielle.

Je ne veux cependant pas retarder le vote de la loi. Vous tenez, je tiens aussi à ce que la loi soit appliquée par les conseils généraux à l'égard des enfants de la loi de 1889. Je ne veux pas simplement à M. le commissaire du gouvernement de faire une déclaration catégorique dans le sens de mes observations.

M. de Castellane ne rencontrera pas de contradictions sur les bancs de la commission et du gouvernement. L'administration de l'Assistance publique n'a pas d'insister sur la tutelle de l'Etat sur un enfant dont les particuliers, des tiers voudront bien s'occuper. Il n'y aura donc rien d'innové à la loi de 1889.

M. Monst, directeur de l'Assistance publique, sur l'absolument d'accord avec M. le rapporteur.

Dans ces conditions, M. de Castellane renonce à son texte.

L'article 6 est adopté.

M. Joseph Brissot demande que le bénéfice de la loi soit étendu aux familles nécessiteuses ayant plus de quatre enfants et que le cinquième et le sixième enfant soient réputés assistés.

M. Millierand : Je ne veux pas décourager les partisans de cette pensée, moi qui ai fait voter un projet de loi pour parer à la mortalité infantile. (Très bien à gauche.)

M. Joseph Brissot : Je me réserve de reprendre mon amendement sous forme de proposition de loi.

L'amendement est renvoyé à la commission.

Les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 15, M. Laurent, commissaire du gouvernement, fait des réserves sur les dépenses qui seraient imposées à l'Etat.

La loi de 1889, dit-il, fait participer l'Etat pour un cinquième ; la nouvelle loi lui impose deux cinquièmes. C'est un fardeau au sujet duquel M. le ministre des finances fera des réserves quand la loi viendra devant le Sénat.

M. Doumer, président de la commission du budget : Il est juste que les conseils généraux prennent à leur charge deux cinquièmes, et les communes un cinquième. Dans le budget de 1903, nous nous sommes déchargés les communes incombant à l'Etat.

L'article 15 est adopté.

M. Cazeneuve voudrait que l'Etat con-

tribue aux dépenses éventuelles d'assistance comme il participe déjà aux dépenses prévues :

Il est arrivé que les départements aient eu à payer de très fortes indemnités à des nourrices contaminées par leurs nourrissons. Il faudrait que l'Etat participât à ces indemnités. (Bonne nuit.)

Tous les articles sont adoptés, ainsi que l'ensemble de la loi.

Avant de se séparer, la Chambre décide que, comme corollaire, le bénéfice de la loi sera appliqué aux pupilles de l'Assistance publique.

La séance est levée à onze heures et quart pour être reprise à deux heures et demi.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Brissot.

La commission de surveillance des caisses d'amortissement et de dépôts et consignations est introduite par les huissiers.

Le président dépose son rapport sur le bureau de la Chambre et les commissaires sont reconduits par les huissiers.

L'Affaire des Chartreux

LE CAS DE M. LAGRAVE. — DEMANDE DE M. FERRETTE

M. Brissot annonce qu'il a reçu de M. Ferrette une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard de M. Michel Lagrave.

M. Combes : Je demande que la discussion soit jointe à celle des conclusions de la commission d'enquête. (Bruit, exclamations à droite et au centre.)

M. Ferrette réclame la discussion immédiate. (Applaudissements, bruit.)

M. Dejeante : Vous le condamnez déjà. M. Ferrette a raison. Il est extraordinaire que le gouvernement accorde une trêve à un fonctionnaire lui-même des plus gravement compromis. (Bruit.)

La discussion est d'autant plus urgente, que M. Chabert et Mascaraud ont entre les mains des dossiers qui montrent qu'ils disposeraient des décorations. Nous sommes heureux de constater que MM. Lagrave, Chabert et Mascaraud étaient grands électeurs de la majorité actuelle.

M. Flandin, président de la commission, dit qu'il a mandat de demander le renvoi de toutes les motions se rapportant à cette affaire.

INTERVENTION DE M. GEORGES BERRY

M. Berry reproche au gouvernement d'avoir ouvert ses dossiers aux journaux amis.

Il n'accuse pas le président du Conseil, mais le ministre de la justice.

M. Berry : Les dépositions des témoins ont été mises au pillage, c'est du brigandage politique. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Brissot proteste contre ces paroles.

M. Berry : Le gouvernement qui accuse M. Lagrave d'un acte de corruption lui a confié un poste de 50.000 francs qui a tout fait d'être une récompense. Il est extraordinaire que M. Lagrave n'ait pas été renvoyé du ministère du commerce. (Applaudissements à droite et au centre, mouvements divers.)

L'orateur conclut demandant la discussion immédiate de l'interpellation. (Agitation.)

M. Berry : Ce serait un moyen de donner à la commission d'enquête une utile indication. (Mouvements divers.) Il y a autour de cet acte de corruption un complot. Mascaraud qui vend les croix et les mandats. (Bruit à gauche, applaudissements à droite et au centre.)

M. Brissot : Discutez la date et n'entrez pas dans le fond de la question.

M. Berry accuse M. Lagrave d'avoir été l'organisateur de ce complot électoral occulte. (Interruptions, applaudissements à droite et au centre.)

M. Gauthier de Clagny : En présence de la déclaration de M. Flandin, on aurait mal vu de grincer des dents pour la discussion immédiate.

M. Ferrette : Puisqu'il s'agit au gouvernement de maintenir M. Lagrave à la tête d'une agence de dévouement qu'il dirige, M. Mascaraud, il n'y aurait pas de raisons pour ne pas se ranger à l'avis du président d'enquête. (Applaudissements à droite et au centre.)

RENOI DE L'INTERPELLATION FERRETTE

La discussion de l'interpellation sera donc jointe à celle des conclusions de la commission.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

On revient à l'ordre du jour.

La Chambre adopte divers projets d'intérêt local.

LA LOI DE DEUX ANS

On reprend la discussion de la loi de deux ans.

Sur l'article 50, M. Roger-Ballu développe un amendement tendant à élever dans certains cas à 4 fr. 50 l'allocation journalière versée aux familles des soutiens indispensables.

MM. Rouvier et Bertheaux combattent cet amendement.

L'amendement Roger-Ballu est rejeté par 366 voix contre 189.

M. Vazeille en développe un autre presque analogue. Il demande en outre des crédits nécessaires pour que ces allocations soient inscrites dans la loi des finances.

L'amendement Vazeille n'est pas pris en considération.

M. Sireyrol développe à son tour un amendement qui est combattu par M. Rouvier.

Le ministre proteste contre l'augmentation des charges d'Etat ; si on continue, on sera obligé de créer de nouveaux impôts. (Bruit.)

M. Bouvier demande qu'on supprime dans le paragraphe 1^{er} les mots : « les communes contribueront à cette indemnité ».

M. Bertheaux demande à la Chambre de rejeter les deux amendements. Le scrutin sur la prise en considération de l'amendement Sireyrol donne lieu à pointage.

L'amendement Sireyrol est repoussé par 257 voix contre 253.

L'amendement Bouvier donne lieu à pointage.

L'amendement Paul Constans est rejeté par 383 voix contre 163.

Le paragraphe 1^{er} de l'article 20 est réservé en attendant le résultat du pointage.

On adopte d'autres paragraphes.

L'amendement Bouvier est pris en considération par 267 voix contre 239 et renvoyé à la commission.

Le paragraphe 1^{er} reste en réserve.

L'article 21 est adopté.

La suite de la discussion est ajournée.

M. Bertheaux demande à la Chambre de tenir séance lundi matin. Cette proposition est adoptée par mains levées.

La séance est levée à 6 h. 30 et renvoyée à demain.

SENAT

Paris, 16 juin.

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Fallières.

Des délégués de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations déposent le rapport de cette commission sur les opérations de 1903.

On revient ensuite sur les accidents de travail.

M. Trouillot se rallie à l'amendement de l'expert Besancon accordant une indemnité à partir du premier jour pour incapacités supérieures à dix jours.

L'amendement est adopté à l'unanimité des 295 votants.

Après les observations de M. Prevet, la fin de l'article 3 est adoptée, ainsi que le commencement de l'article 4 qui met à la charge du chef d'entreprise les frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires.

M. Piettre demande que les frais médicaux et pharmaceutiques soient fixés conformément aux tarifs ouvriers ou aux usages locaux. Après les interventions de MM. Troille et Gauthier en faveur de l'amendement et d'une réponse de M. Cholet l'amendement Piettre est adopté par 146 voix contre 126.

La séance est levée à 5 h. 55 et renvoyée à demain.

La Guerre Russo-Japonaise

En Mandchourie

SANGLANTE BATAILLE

Londres, 16 juin.

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Tokio télégraphie à la date d'hier :

« Les Japonais ont remporté une importante victoire à Fou-Tchéou. Ils ont tué 7.000 Russes. »

L'armée vaincue est maintenant en pleine fuite vers le Nord.

« Les Japonais ont capturé de nombreux canons et une grande quantité de munitions. »

Le correspondant du *Daily Express* à Tokio donne la même nouvelle en disant qu'elle n'est pas officielle.

NOUVEAUX DÉTAILS

Tokio, 16 juin.

Les Russes ont perdu 500 tués, 300 prisonniers et 14 canons les 14 et 15 juin, près de Wafan-tien. Les pertes japonaises sont de mille hommes.

GRANDE BATAILLE IMMINENTE

Liao-Yang, 16 juin.

Les armées russes et japonaises sont en contact sur deux points, à Yafandang, près de Port-Adams et à Pi-Tse-Ou, où l'avant-garde russe livre des combats incessants aux Japonais et aussi à 80 kilomètres environ au sud de Liao-Yang, où l'armée du général Kuroki est arrivée en quelque sorte au pied des retranchements formidables russes, établis au sud jusqu'au point stratégique situé au nord-est de Liao-Yang. Si les Japonais tentent d'attaquer ce massif, ils devront sacrifier des milliers de vies humaines.

Pourtant, on estime qu'une bataille générale est imminente. Les spécialistes estiment que cette année les pluies périodiques seront plus faibles qu'au cours de ces dernières années, ce qui pourrait aller beaucoup plus vite qu'on ne le croyait.

L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK

Tokio, 16 juin.

Le transport *Nino maru* qui est entré à Modji annonce qu'il a été rebouté contre la balustrade du pont. Le transport se trouvait alors à 20 milles à l'ouest de Shimo-Shima dans le groupe des îles Iki-Shima. Les transports *Hitachi maru* et *Sado maru* ont été aperçus à 40 milles à l'ouest. La mer était calme, mais il y avait du brouillard ; le *Nino maru* apercevant des navires de guerre rebouta chemin à toute vapeur et signala le danger au *Kanagawa maru*. Les deux transports se réfugièrent à Chigi-Shima et avertirent le *Kurt maru* qui réussit également à s'échapper.

Le *Nino maru* aperçut le *Nitachi maru* et le *Sado maru* entourés par des navires russes. On ignore le sort de ces deux navires, mais on craint que le nombre des victimes soit élevé.

TRANSPORTS JAPONAIS COULÉS

Tokio, 16 juin.

Il est indubitable que les transports *Sado maru* et *Nitachi maru* ont été coulés. 153 survivants du *Sado maru* sont arrivés à Kokura, 383 survivants du *Nitachi maru* sont arrivés à Modji. Tous les détails manquent.

Les survivants du « Sado maru »

et du « Nitachi maru » disent que les transports ont été coulés au moyen de torpilles.

UN COMBAT NAVAL

Saint-Petersbourg, 16 juin.

Le bruit court que l'amiral Skrydloff et son escadre seraient aux prises avec les forces navales de l'amiral Togo. L'état-major communique officieusement la nouvelle qu'une bataille très importante est engagée actuellement.

SUR MER

PLUSIEURS TRANSPORTS JAPONAIS DISPARUS. — L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK HORS DE DANGER.

Londres, 16 juin.

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Tokio, en date du 15 juin :

« On est très inquiet sur le sort d'une dizaine de navires marchands japonais, partis de différents ports à destination de Modji et qui

Dernière Heure

Leux sans doute d'avoir produit un effet aussi singulier. Ce fut sans doute le tour d'un troisième contradicteur, le citoyen Molrou, qui protesta contre la partie du programme électoral du candidat relative à la fourniture du matériel de défense nationale par l'industrie privée. Pour le citoyen Molrou, tout est pour le mieux dans le meilleur des gouvernements. Simple question d'optique... politique, après tout.

Le citoyen Dégoulance ne pouvait manquer de venir à son tour apporter sa note protestataire dans le concert de protestations organisées par ses amis ouïllins. Pour lui, et malgré les déclarations nettement pacifistes (c'est le mot à la mode) du candidat Jossier, ce dernier ne lui semblait rien autre qu'un homme allié de sang (Brrr). De plus, c'est un défenseur des capitalistes, de ces infâmes capitalistes qui s'engraissent de la sueur du peuple.

Nous ne suivrons pas tous ces militants sur le terrain qu'ils choisissent. Mais nous constaterons que la majorité des assistants a fait au citoyen Jossier l'accueil le plus sympathique. Les deux cents électeurs présents à sa conférence n'ont certes pas approuvé les phrases ampoulées des orateurs, habitués des réunions collectivistes, et quand le citoyen Dégoulance a voulu lire et faire approuver un ordre du jour favorable à la candidature Normand, il en a été pour sa peine, et il a dû replier son papier prestement. Il le servira sans doute à la prochaine occasion.

Les Ouillins, préalablement avertis par un fidèle de l'heure du départ du dernier tramway, quittèrent alors précipitamment une salle où, malgré tout, ils n'avaient obtenu que le résultat de curiosité, et le candidat put ensuite achever rapidement l'exposé de son programme devant les seuls électeurs de la commune.

Disons, en terminant, que notre ami Jossier voit grossir de jour en jour le nombre des républicains qui soutiennent sa candidature.

Combattu par les socialistes de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche, il ne peut manquer de rallier à son programme de concentration républicaine ceux qui préfèrent à la politique des intérêts particuliers celle des intérêts généraux et qui veulent l'union basée sur des concessions mutuelles de tous les vrais républicains.

Joseph Manin.

NOUVEAU - THÉÂTRE

Le Tour du Cadran. — Footit et Chocolat. Footit et Chocolat, « les rois des clowns » partis en tournée comme de vulgaires Coquelins ou de simples Sarahs, viennent bien s'ajouter à quelques autres de notre ville. Hier, sur la scène du Nouveau Théâtre, ces deux illustres amateurs des grands et des petits enfants, dont la renommée fit le tour du monde, adressèrent agréablement, par leurs hilarantes comédies et leurs déshabillés cabrioles, à l'avance l'aiguille du Tour du Cadran.

Ce Tour du Cadran, mon Dieu ! est un de ces bons vieux vaudevilles de famille, pas méchant pour un sou, drôle même parfois d'une gaieté point rosse, ainsi qu'il sied à son âge.

D'excellents artistes, les MM. Narball (Piccolotto), Loret (Gastan), Mondon (Baccol), Legrand (Gastan), Bérard (Séraphin), Mmes Favelli, du Palais-Royal (Panacelle), Marie Chabot, des Variétés, et Chalamont (Mme Jeanne), rendirent cela avec suffisamment de talent et d'entrain pour qu'on attendît sans trop d'impatience l'entrée en scène des rois des clowns.

Quant à Footit et Chocolat... ils furent tout à fait Chocolat et tout à fait Footit. On a ri... on était désarmé.

L. B.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Représentation de Mme Sarah-Bernhardt.

LA SORCIÈRE
Drame en 5 actes de M. Victorien Sardou

Nous sommes à Tolède en 1507. Les Espagnols viennent d'arracher Grenade aux Maures. Des lois sévères ont été promulguées contre eux; l'une d'elle défend tout commerce charnel entre musulmans et chrétiens.

Un certain Velez, qui a été forcé d'avoir enfreint la loi et son corps devait être donné en pâture aux corbeaux. Mais des mains musulmanes l'ont enlevé.

Les archers du gouverneur de Tolède recherchent la compagne du violent et de nombreuses arrestations. Mais ces gens se défendent et laissent entendre que la seule fautive est Zoraya la Mauresque; elle habite en effet tout près de là, on la voit la nuit, ceinture, dans la cour, dans la rue, dans la cour, dans la rue.

Un surplis, de même que son père, mort récemment, elle se livre à d'extrêmes pratiques, celle des herbes au clair de la lune, qu'elle entonne, en un mot, passe pour sorcière. Le chef des archers, Don Enrique, est chargé de poursuivre Zoraya et de la chasser. Mais la Mauresque possède un charme irrésistible et voici que Zoraya a séduit Don Enrique et l'on se rend compte de la demeure de la Mauresque au deuxième acte, Don Enrique est son amant depuis un mois.

C'est que la nuit tombée qu'ils peuvent se voir, car cette nuit-là, on a vu de nouvelles et l'Inquisition surveille celles qui, comme Zoraya, lui sont suspectes.

D'ailleurs, depuis quelques jours, le petit Zaguir, un de ses domestiques, a vu rôder autour de la maison des gens inconnus et il en avertit sa maîtresse.

Elle est d'autant plus inquiète qu'elle n'a point vu son Enrique la nuit dernière, le voici qui arrive dès le matin et elle oublie ses craintes pour s'occuper de lui. Elle même ne paraissait pas inquiète et agité, il faut que pour quelque temps ils cessent de se voir, il faut découvrir les soupçons qui planent sur eux, l'enquête d'un père qui connaît sa maîtresse et le lieu où elle se rencontre.

Un jour, Zoraya a peine est partie que Zoraya reçoit la visite de l'autre, vieille musulmane qu'elle connaît, autre fois chez son père, qui depuis s'est convertie au christianisme et a consenti à cette apostasie pour ne point se séparer d'un enfant qu'elle a vu naître et qu'elle chérit, la fille du gouverneur de Tolède, la douce Juana.

Cette enfant est atteinte d'une maladie que les médecins ne connaissent pas, elle a confiance à la sorcière de Zoraya et vient la consulter.

Par bonté elle consent à voir Juana et comprend bien vite que celle-ci est somnambule. Elle peut donc en la plongeant dans le sommeil hypnotique, lui suggérer sa volonté.

Juana doit se marier aujourd'hui même et il faut qu'elle consente à ce mariage et soit délivrée du mal qui l'agite sans cesse, après l'avoir endormie lui donne un ordre auquel elle ne saura se soustraire puis la réveille.

Des que Fatoum et Juana sont sorties, le petit Zaguir vient arrêter Zoraya pour toutes les églises chrétiennes, elles annoncent le mariage de la fille du Gouverneur avec Don Enrique. Zoraya pousse un cri de douleur et de rage : c'est la fin d'elle.

Le troisième nous conduit dans la demeure du Gouverneur, le mariage est célébré, les deux jeunes mariés sont réunis, les deux jeunes mariés, les invités sont réunis dans ses appartements, les invités sont réunis dans ses appartements, les invités sont réunis dans ses appartements.

Elle a pu, grâce à Fatoum et sous prétexte de veiller sur la jeune mariée, pénétrer dans le palais.

Cardenas cependant, chargé par le Saint-Père de veiller sur la Mauresque, surprend

Les amants au moment où Zoraya, effolée de perdre celui qu'elle aime, veut le décider à fuir avec elle.

Celui-ci hésite entre son honneur et son amour, cependant, n'écoutez que ce dernier, il va s'enfuir, l'homme Cardenas, qui a pour mission d'arrêter Zoraya, va la saisir à une courbe qu'elle s'engage entre Cardenas et Don Enrique. L'issue est prévue, Enrique tue Cardenas et fuit dans la nuit accompagné de sa complice.

Mais ils sont signalés, arrêtés aux portes de la ville et jetés en prison.

Nous voici au point culminant du drame. Le tribunal d'Inquisition est convoqué d'urgence par Don Ximenes, cardinal inquisiteur.

Le but de Son Eminence est d'innocenter Don Enrique, chef des archers, noble seigneur espagnol et gendre du Gouverneur; pour cela il suffira de convaincre Zoraya de sorcellerie, dont Enrique sera la victime.

Zoraya est amenée devant le tribunal elle se défend d'être sorcière et d'aller, au sabbat, mais lorsqu'elle apprend que son père peut sauver son amant elle avoue tout ce que veut Ximenes.

Don Enrique amené sur ces entrefaites ne peut conclure un accord avec Ximenes, ces monstrueux aveux et Zoraya désespérée se précipite sur lui et l'adjure de ne pas y croire puisqu'elle meurt pour le sauver.

Le tribunal tient sa proie, Zoraya sera brûlée vive.

Et déjà flambe le bûcher lorsqu'arrive le gouverneur qui sursoit à l'exécution, sa fille est en danger de mort elle dort d'un sommeil léthargique, aucun médecin n'a pu la réveiller. Son père, une fois encore se précipite et se précipite et le gouverneur lui promet, sa grâce si elle parvient à faire revivre sa fille.

Elle y parvient, elle est libre.

Mais le peuple n'entend pas épargner la sorcière et la foule au bûcher, mais Zoraya veut protéger celle qu'elle aime toujours et comme ses archers ne l'écoulent pas il défend Zoraya de son épée, tous deux reculent vers l'église, la porte en a été fermée, ils vont mourir. Mais Zoraya sent en sa main le poignard que Don Enrique, pour abréger ses souffrances, lui avait fait remettre par le bourreau elle le tend à son amant et tous deux meurent dans une dernière étreinte.

Le sort est un triomphe pour Mme Sarah-Bernhardt, soit qu'elle cueille des applaudissements au clair de lune, soit qu'elle amène la solitude dans son amour elle vient encore de nous démontrer que son talent est une conquête.

Le sort est un triomphe pour Mme Sarah-Bernhardt, soit qu'elle cueille des applaudissements au clair de lune, soit qu'elle amène la solitude dans son amour elle vient encore de nous démontrer que son talent est une conquête.

Le sort est un triomphe pour Mme Sarah-Bernhardt, soit qu'elle cueille des applaudissements au clair de lune, soit qu'elle amène la solitude dans son amour elle vient encore de nous démontrer que son talent est une conquête.

Le sort est un triomphe pour Mme Sarah-Bernhardt, soit qu'elle cueille des applaudissements au clair de lune, soit qu'elle amène la solitude dans son amour elle vient encore de nous démontrer que son talent est une conquête.

Le sort est un triomphe pour Mme Sarah-Bernhardt, soit qu'elle cueille des applaudissements au clair de lune, soit qu'elle amène la solitude dans son amour elle vient encore de nous démontrer que son talent est une conquête.

LA GRÈVE DES DOCKERS

Le directeur de la Compagnie générale de navigation vient d'adresser la lettre suivante au syndicat des ouvriers des ports et docks de Lyon :

Monsieur le Secrétaire,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 10 courant adressée aux actionnaires et nous ne croyons pas devoir discuter toutes les assertions qu'elle contient, mais nous protestons énergiquement contre l'accusation de ne pas avoir accueilli la grève, par orgueil de maître, de la part de la Compagnie.

Vous ne pouvez pas vous imaginer que les ports du Midi qui se sont solidarisés avec vous. Vous oubliez que la grève a été déclarée le 17 mai et que c'est seulement le lendemain que vous nous avez remis vos revendications. Nous n'avions pas connaissance de celles-ci avant le 18 mai.

Quant aux dockers du Midi, ils ont quitté le travail sans nous rien demander. Vous êtes d'ailleurs plus mal fondés à nous accuser de ne pas avoir accueilli la grève, car nous les avons entendus à Marseille, à Saint-Louis, etc., les marchandises que nous transportons, ils nous ont contraints à suspendre notre exploitation et à licencier notre personnel navigant.

Nous vous confirmons ce que nous vous avons déjà dit, soit dans notre lettre du 27 mai, soit au cours de notre entrevue du 28 mai.

Notre compagnie est dans l'impossibilité absolue de donner satisfaction à vos demandes du 18 mai. Toutefois, si vous avez des modifications à proposer, vous pouvez nous les faire connaître par écrit, afin que nous les examinions avant de les discuter avec vous.

Agreez, Monsieur, nos salutations empreintes.

Signé : LARUE.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Séance supplémentaire du deuxième trimestre 1904

Voici la liste des affaires inscrites au rôle de la session supplémentaire des Assises du Rhône pour le deuxième trimestre 1904 qui s'ouvrira au Palais de Justice de Lyon, le 20 juin, à neuf heures du matin : sous la présidence de M. Genovey, conseiller à la cour d'appel de Lyon, assisté de M. Pellenc, conseiller à la cour d'appel, et de M. Martin-Jaubert, juge suppléant au tribunal civil de Lyon, assesseurs.

M. Roche, avocat général, et M. Carrière, substitut du procureur général, occuperont le siège du ministère public.

Lundi 20 juin. — Balla Michel, fausse monnaie. Défenseur : M. Roche, avocat général. Défenseurs : M. Kopp et Jay, avocats.

Mardi 21 juin (matin). — X..., enlèvement de mineure. M. P. M. Carrière, substitut. Défenseur : M. Valansio.

Soir. — Pernel-Rigaud, Rambaud, vol qualifié. M. P. M. Carrière. Défenseurs : M. Poullet, Bugard et Arois, avocats.

Mardi 22 juin (matin). — Bélaçon, Delhomme, (enfermé), femme Bérard, David, fausse monnaie. M. P. M. Roche. Défenseurs : M. Arce, Dames, Reynaud et Valansio, avocats.

Judi 23 juin (matin). — X..., attentat à la pudeur. M. P. M. Carrière. Défenseur : M. Tourret, avocat.

Soir. — Porteglio, tentative de meurtre. M. P. M. Carrière. Défenseur : M. Valansio, avocat.

Vendredi 24 juin. — Desbrut, meurtre et tentative de meurtre. M. P. M. Roche. Défenseur : M. Hottich, avocat.

Samedi 25 juin. — Sorbet, meurtre. M. P. M. Carrière. Défenseur : M. Poullet, avocat.

Lundi 27 juin. — Thomas-Josse, fausse monnaie. M. P. M. Roche. Défenseurs : M. Valansio et Gouy, avocats.

Mardi 28 juin. — Couturier, Avril, Miliou, vol qualifié. M. P. M. Carrière. Défenseurs : M. Arce, Dames, Reynaud, avocats.

Mercredi 29 juin (et jours suivants). — Fournier, Monnet, Moulin, Truchet, faux-poinçons. M. P. M. Roche. Défenseurs : M. Rivière, Gubian, Huguet et Arceis, avocats.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 16 juin.

Temps splendide sur toute notre région ; soleil éblouissant, chaleur écorçante, léger vent du Nord.

Voici le bulletin météorologique de l'observatoire de Lyon.

Hier matin, à 7 heures, il faisait aussi chaud (49°) sur le sud de la Scandinavie et le Danemark qu'à Rome et Tunis.

En France, au même moment, la température était comprise entre 15° sur les côtes de la Manche et 25° à Toulon.

D'autre part, le baromètre a remonté sur la France et la pression est très élevée sur le sud-ouest et le centre de l'Europe, tandis qu'une dépression existe sur l'Écosse.

Le temps semble devoir être beau et chaud.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare),
Baromètre barométrique à 2 heures du soir : 766 mm.

Eau tombée depuis 2 heures : 0 mm.
Températures extrêmes de la journée, à l'ombre minimum : 13°, maximum : 31°.
Air libre : minimum : 11°, maximum : 43°.

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu au vœu de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain à son rédacteur militaire.

A. resser les demandes, le mercredi soir au plus tard, à M. C. Lolo, Rappel Républicain, 4, rue Stella, à Lyon. Il n'y a pas de réponse par lettres personnelles.

C. C. 32, Chazelles. — Les réservistes ayant accompli au moins quatre ans de service sont dispensés de la première des deux périodes auxquelles ils sont assujettis.

Ceux qui ont accompli au moins 7 ans de service actif sont dispensés des deux périodes.

M. C. 27. — Les sections d'infirmeries ne reçoivent pas d'engagés volontaires.

C. Lolo.

VIOLENT INCENDIE

à la Guillotière

100 000 FRANCS DE DÉGÂTS

Grande Rue de la Guillotière. — Vastes entrepôts de grains et farines.

L'incendie. — Les secours.

La panique.

Hier soir vers minuit, alors que les rues du centre de la ville sont emplies encore de promeneurs, de curieux, de spectateurs, une immense tour noire embrasait tout à coup la rive gauche du Rhône, dans la direction du quartier de la Guillotière.

Le ciel paraissait transformé en un vaste brasier. Une foule énorme se portait aussitôt du côté du sinistre et en un clin d'œil le quartier de la Guillotière et le cours Gambetta furent noirs de monde.

Le sinistre.

Le feu venait de se déclarer avec une violence effrayante, au numéro 142 de la grande rue de la Guillotière, dans les vastes ateliers et magasins de grains et farines de M. J. M. Jolivet, ancienne maison Clais-saignon-Revel.

Les entrepôts et magasins de M. Jolivet se composent d'un grand bâtiment de quarante mètres de longueur environ, élevé d'un étage et situé au fond de la cour.

Au rez-de-chaussée se trouvait un dépôt d'huile et une grande quantité de « cosse » d'avoine, matières essentiellement inflammables, puis deux étages de magasins très perfectionnés pour la décoration des grains.

Une grande quantité d'avoine et d'orge étaient accumulés au premier étage.

C'est de ces réserves que les premiers aperçurent des flammes s'élevant de la toiture et qui, en toute hâte, donnèrent l'alarme.

Les secours.

Des sapeurs dévoués accoururent de toutes parts et aidèrent les pompiers du poste de la Croix à organiser les premiers secours, tandis que, de divers côtés, au téléphone aux pompiers du dépôt central.

Déjà, l'intérieur du bâtiment était un immense foyer, dont il était presque impossible d'approcher, tant la chaleur était vive. Le feu, alimenté par l'huile et les amoncellements de grains, se propagea avec une rapidité extraordinaire.

La panique fut terrible. Les flammes, qui s'élevaient en gerbes énormes, au-dessus du toit, menaçaient les bâtiments voisins et, un instant, on put croire que les jets si puissants des pompiers, les entrepôts de M. Jolivet, menacés de vins en gros, rue du Béguin, ainsi que ceux de M. Margnat frères, également situés à leur voisin, grande rue de la Guillotière, 134, allaient être atteints.

De courageux citoyens s'employèrent au sauvetage. Chez M. Margnat, on réussit à faire sortir des écuries les chevaux attelés par les vins des flammes.

Cependant, les pompiers du dépôt, sous les ordres du capitaine Marchand et de l'adjudant Fourrier, étaient arrivés promptement avec une pompe à vapeur et un matériel complet de batteries, déversant des torrents d'eau sur l'incendie.

Il ne fallait pas songer à sauver quoique ce fut de bâtiments, machines ou des marchandises de M. Jolivet, mais à empêcher avec une telle intensité qu'il eût, nous l'avons dit, le spectacle d'un incendie grandiose et les pompiers firent tout d'abord inutiles les efforts de la pompe à vapeur, puis ceux de la pompe à incendie, puis ceux de la pompe à incendie, puis ceux de la pompe à incendie.

De malheureux pigeons échappés d'un pigeonier voisin, s'enfuyaient à tire d'ailes et les grands nuages de fumée virent tomber dans le foyer. Il en fut de même pour les poutres et de plusieurs malheureux chais.

Les pompiers portèrent leurs efforts vers les bâtiments environnants et c'est ainsi que, grâce à leur sang-froid et leur bravoure, car cela fut très périlleux et très fatigant, ils évitèrent un pan de muraille ou une partie de la toiture s'effondrant, on eût à un affreux accident, on eût à préserver la maison occupée par l'œuvre de Juste Jolivet, marchand de vins du Béguin, qui avait été évacuée, et les entrepôts voisins.

A l'heure où nous quittons les lieux du sinistre, une heure et demie, le feu fait rage encore les débris des bâtiments dans ce qui reste du bâtiment de Juste Jolivet, incendié avec violence et une immense colonne de fumée monte vers le ciel, mais tout danger paraît écarté.

Les dégâts.

On ne peut encore les évaluer qu'approximativement. Chez M. Jolivet, tout a été détruit, sauf les bureaux qui se trouvent dans une autre construction. Ils dépassent certainement 100 000 francs, tant pour l'immeuble que pour les marchandises.

Les pertes de M. Margnat, qui ont été évaluées à 50 000 francs, sont couvertes par une assurance.

Les causes de l'incendie n'ont pu être établies.

CHRONIQUE

Dans le Service de Santé. — M. Valla, officier principal des hôpitaux de Constantine, passe à l'hôpital Desgenettes, à Lyon.

A l'Académie de Médecine. — Dans la dernière séance de l'Académie de médecine, M. le docteur Clément, de Lyon, a lu une note sur l'action musculaire de l'acide formique. Il résulte des expériences de l'auteur que cette substance exerce une action puissante sur le système musculaire et retarde l'apparition de la fatigue.

Cette notion, qui n'est pas encore bien expliquée, s'exerce sur les fibres lisses comme sur la vessie et l'estomac, en particulier sur la vessie et l'estomac.

L'acide formique s'emploie à l'état de combinaison avec le bicarbonate de soude.

La santé de Lyon. — On voit venir encore nous rabattre les oreilles des vieilles légendes qui veulent que le climat de Lyon soit meurtrier !

Avez-vous fait, comme nous, la statistique des funérailles d'hier ?

La voici : 1^{er} arrondissement, un décès ; 2^e arrondissement, deux décès, tous deux parmi les enfants de la Charité ; 3^e arrondissement, un décès ; 4^e arrondissement, un décès ; 5^e arrondissement, un décès ; 6^e arrondissement, un décès ; 7^e arrondissement, un décès ; 8^e arrondissement, un décès ; 9^e arrondissement, un décès ; 10^e arrondissement, un décès ; 11^e arrondissement, un décès ; 12^e arrondissement, un décès ; 13^e arrondissement, un décès ; 14^e arrondissement, un décès ; 15^e arrondissement, un décès ; 16^e arrondissement, un décès ; 17^e arrondissement, un décès ; 18^e arrondissement, un décès ; 19^e arrondissement, un décès ; 20^e arrondissement, un décès ; 21^e arrondissement, un décès ; 22^e arrondissement, un décès ; 23^e arrondissement, un décès ; 24^e arrondissement, un décès ; 25^e arrondissement, un décès ; 26^e arrondissement, un décès ; 27^e arrondissement, un décès ; 28^e arrondissement, un décès ; 29^e arrondissement, un décès ; 30^e arrondissement, un décès ; 31^e arrondissement, un décès ; 32^e arrondissement, un décès ; 33^e arrondissement, un décès ; 34^e arrondissement, un décès ; 35^e arrondissement, un décès ; 36^e arrondissement, un décès ; 37^e arrondissement, un décès ; 38^e arrondissement, un décès ; 39^e arrondissement, un décès ; 40^e arrondissement, un décès ; 41^e arrondissement, un décès ; 42^e arrondissement, un décès ; 43^e arrondissement, un décès ; 44^e arrondissement, un décès ; 45^e arrondissement, un décès ; 46^e arrondissement, un décès ; 47^e arrondissement, un décès ; 48^e arrondissement, un décès ; 49^e arrondissement, un décès ; 50^e arrondissement, un décès ; 51^e arrondissement, un décès ; 52^e arrondissement, un décès ; 53^e arrondissement, un décès ; 54^e arrondissement, un décès ; 55^e arrondissement, un décès ; 56^e arrondissement, un décès ; 57^e arrondissement, un décès ; 58^e arrondissement, un décès ; 59^e arrondissement, un décès ; 60^e arrondissement, un décès ; 61^e arrondissement, un décès ; 62^e arrondissement, un décès ; 63^e arrondissement, un décès ; 64^e arrondissement, un décès ; 65^e arrondissement, un décès ; 66^e arrondissement, un décès ; 67^e arrondissement, un décès ; 68^e arrondissement, un décès ; 69^e arrondissement, un décès ; 70^e arrondissement, un décès ; 71^e arrondissement, un décès ; 72^e arrondissement, un décès ; 73^e arrondissement, un décès ; 74^e arrondissement, un décès ; 75^e arrondissement, un décès ; 76^e arrondissement, un décès ; 77^e arrondissement, un décès ; 78^e arrondissement, un décès ; 79^e arrondissement, un décès ; 80^e arrondissement, un décès ; 81^e arrondissement, un décès ; 82^e arrondissement, un décès ; 83^e arrondissement, un décès ; 84^e arrondissement, un décès ; 85^e arrondissement, un décès ; 86^e arrondissement, un décès ; 87^e arrondissement, un décès ; 88^e arrondissement, un décès ; 89^e arrondissement, un décès ; 90^e arrondissement, un décès ; 91^e arrondissement, un décès ; 92^e arrondissement, un décès ; 93^e arrondissement, un décès ; 94^e arrondissement, un décès ; 95^e arrondissement, un décès ; 96^e arrondissement, un décès ; 97^e arrondissement, un décès ; 98^e arrondissement, un décès ; 99^e arrondissement, un décès ; 100^e arrondissement, un décès ; 101^e arrondissement, un décès ; 102^e arrondissement, un décès ; 103^e arrondissement, un décès ; 104^e arrondissement, un décès ; 105^e arrondissement, un décès ; 106^e arrondissement, un décès ; 107^e arrondissement, un décès ; 108^e arrondissement, un décès ; 109^e arrondissement, un décès ; 110^e arrondissement, un décès ; 111^e arrondissement, un décès ; 112^e arrondissement, un décès ; 113^e arrondissement, un décès ; 114^e arrondissement, un décès ; 115^e arrondissement, un décès ; 116^e arrondissement, un décès ; 117^e arrondissement, un décès ; 118^e arrondissement, un décès ; 119^e arrondissement, un décès ; 120^e arrondissement, un décès ; 121^e arrondissement, un décès ; 122^e arrondissement, un décès ; 123^e arrondissement, un décès ; 124^e arrondissement, un décès ; 125^e arrondissement, un décès ; 126^e arrondissement, un décès ; 127^e arrondissement, un décès ; 128^e arrondissement, un décès ; 129^e arrondissement, un décès ; 130^e arrondissement, un décès ; 131^e arrondissement, un décès ; 132^e arrondissement, un décès ; 133^e arrondissement, un décès ; 134^e arrondissement, un décès ; 135^e arrondissement, un décès ; 136^e arrondissement, un décès ; 137^e arrondissement, un décès ; 138^e arrondissement, un décès ; 139^e arrondissement, un décès ; 140^e arrondissement, un décès ; 141^e arrondissement, un décès ; 142^e arrondissement, un décès ; 143^e arrondissement, un décès ; 144^e arrondissement, un décès ; 145^e arrondissement, un décès ; 146^e arrondissement, un décès ; 147^e arrondissement, un décès ; 148^e

Financés égyptiennes

Financés égyptiennes

Financés égyptiennes

Les recettes du gouvernement ont été pour le mois d'avril de 994.861 L. E. et les dépenses de 4.137.701 L. E. Du 1^{er} janvier à fin avril le total des recettes budgétaires a été de 3.789.071 contre 3.320.824 pour 1903, soit un excédent total de 469.018 L. E. Pour la même période, les dépenses ont été de 3.259.432 contre 3.477.275 en 1903, soit un surplus de 82.457 L. E. Dans le chapitre des recettes, les revenus des chemins de fer figurent pour 884.329 contre 738.645 en 1903, et les douanes pour 508.717 contre 442.024 en 1903. Dans les dépenses, les services administratifs figurent pour 47.076 L. E. contre 39.684 et les tribunaux de la réforme pour 78.064, contre 73.503 L. E. pour l'exercice écoulé du 1^{er} janvier à fin avril.

Chemins Andalous

Recettes du 28 mai au 3	
juin 1904.	538.233
Recettes du 28 mai au 3	
juin 1903.	513.436
Augmentation en 1904 .	25.097
Recettes à partir du 1 ^{er}	
janvier 1904	8.298.994
Recettes à partir du 1 ^{er}	
janvier 1903	9.009.350
Diminution en 1904.	80.356

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE.

Tirage sur machines relatives Marinoni.
40.000 exemplaires à l'heure.

Imp. WALTENER ET C^e, 3, rue Stella. — Lyon.

ALBERTINY & C^{IE} Pâtes Alimentaire
à base de semoule de blé dur
EXTRA

S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publiété sous toutes ses formes

« LE RAPPEL RÉPUBLICAIN » DE LYON
Journal Démocratique Quotidien
LYON — 4, rue Stella, 4 — LYON

Rhône et départements limitrophes Trois mois : 5 fr.; Six mois : 10 fr.; Un an : 20 fr.
Autres départements — 6 fr.; — 12 fr.; — 24 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné(1) _____
demeurant à _____
déclare souscrire un abonnement de (2) _____ au **Rappel Républicain**
et m'engage à verser la somme de _____ à l'Administration du
journal qui se charge d'en opérer le recouvrement.

Mon abonnement partira du (3) _____

A _____ le _____ 190 ,

SIGNATURE, _____

(1) Nom, prénoms et adresse.
(2) Un an, six mois, trois mois.
(3) Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Amer, Tonique, Hygiénique
Apéritif, Digestif
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
Exiger le Bouteille d'origine

FERNET-BRANCA

des **FRATELLI-BRANCA**
DE MILAN
 Les **SEULS** qui en **POSSÈDENT**
 le **Véritable Procédé**

La publicité la plus économique
et la moins chère

Les Mardis et Vendredis
NOS

**PETITES ANNONCES
ÉCONOMIQUES**

La ligne
34 lettres

0.25

minimum
2 lignes
100 x 200

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE & COMMERCIALE

Agence S. P. A.

52, rue de la République, 52, LYON

est chargée exclusivement de recevoir
les « Petites Annonces Économiques ».

— Par correspondance, envoyer bon-
poste ou timbres-poste.

DEMANDES D'EMPLOIS

J homme au courant des relevés de cours,
J. devis, etc. dem. à faire copie chez lui.
More, 83, r. République.

J homme, pl. de femme de ménage ch. pers.
seul. Pellet Franc., à Roche (Isère).

Dame dem. à garder enf. à la camp. à partir
d'un an, p. de Bourgoin. S'ad. p. t. rens.
Mme Bianchet, r. Denfert-Rochereau, 39.

Prêts s. sig. arg. de suite, l. terme. Disc.
T. Jean, 148, r. d'Abbeville, Paris.

Valeurs à lots. Combinaison spéciale pour
l'achat de mille francs de valeurs au
cours de la Bourse payables 5 fr. par mois.
Participation immédiate aux tirages, La
Séquanais, 30, rue de l'Arbre-Sec, de 4
à 6.

Prêts s. hyp., avances s. biens dotaux et
de mineurs, Julien, 1, r. Grenette, Lyon.

MARIAGES

Instituteur, 25 a., p. cap., ép. j. fille, âge
rap., ay. dot. Ec. carte électeur n° 269,
p. rest. Bellecour.

M veuf s. enf., 38 a. b. élevé, sér., sym.,
excl. réf. carr. libér. r. 3.300 fr. ép.
dem. ou v° 35 à 40 ans, ais. tr. hon. cath.
gouts simpl. Lyon-Bellecour, mandat 99.

Mariages, spéc. p. domestiq., com., emp.
nomb. part. p. la camp., Simon, q. de
Vaise, 25.

CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS

Prêts s. sig. arg. de suite, l. terme. Disc.
T. Jean, 148, r. d'Abbeville, Paris.

Valeurs à lots. Combinaison spéciale pour
l'achat de mille francs de valeurs au
cours de la Bourse payables 5 fr. par mois.
Participation immédiate aux tirages, La
Séquanais, 30, rue de l'Arbre-Sec, de 4
à 6.

Prêts s. hyp., avances s. biens dotaux et
de mineurs, Julien, 1, r. Grenette, Lyon.

MARIAGES

Instituteur, 25 a., p. cap., ép. j. fille, âge
rap., ay. dot. Ec. carte électeur n° 269,
p. rest. Bellecour.

M veuf s. enf., 38 a. b. élevé, sér., sym.,
excl. réf. carr. libér. r. 3.300 fr. ép.
dem. ou v° 35 à 40 ans, ais. tr. hon. cath.
gouts simpl. Lyon-Bellecour, mandat 99.

Mariages, spéc. p. domestiq., com., emp.
nomb. part. p. la camp., Simon, q. de
Vaise, 25.

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES

Avend. café-comp.-rest. quart. pop. malad.
Juillard, c. Morand, 53, d. la c. rez-de-
ch. à gauche.

A vendre maison p. café-rest. j. de boutes,
écur., rem., gaz, l. gare, 13 k., Lyon. Prix
7.000 f. S'ad. M. Didier, 16, r. d'Anboise, Lyon.

A vendre p. 5.000 fr. maison, cour, jardin
sur place. S'ad. Ramel, à Meyzieu.

A vendre pet. propriéti, long créd., arrêt
tram. Hennequin, 266, r. Garibaldi, Lyon.

A vendre 80 hect. vin rouge de Condrieu.
S'ad. à M. Elie Pouzet à Condrieu (Rhône)

OBJETS D'OCCASION

Baignoires en fonte émaillée de toutes
dimensions, en liquidation, Maison Ba-
loubert, 13, quai des Célestins, Lyon.

Occasions 10.000 fr. de mobilier, matériel,
etc. à liquider à tous prix. S'ad. magasi-
n, 10, rue St-Jean.

SPORT

C'est à Lyon-Automobile, 19, rue Vendôme
qu'il faut s'adresser pour acheter ou
vendre avantageusement de bonnes auto-
mobiles d'occasion toutes marques, tous
prix, toute confiance. A prendre de suite:
Berliet 18 ch. 4 cv. tout à l'état neu 14.000 f.
Audiobert 46 ch. 2 cv. car luxe m. parf. 4.000
Roch Schn. 8 ch. 1 cv. ent. r. aneuf 1.500
Berliet 6 ch. 2 cv. spider élég. cap. 3.000
Gr. choix de voitures Mors, Berliet, etc.

LOCATIONS

A louer, meublé ou non, villa moderne
confortable, 13 pièces, ville et campa-
gne, 15 minutes de Lyon, passage 3 tram-
ways, cabinets d'aisances à chasse, cabi-
net toilette, salle de bains, eau, gaz, é-
lectricité. S'adr. A. Bastet, tapis.-décor., 3, rue
Président-Carnot, Lyon.

A louer chambre garnie avec cuisine, eau,
indépendante. S'ad. 26, rue Paul-Ghe-
nard, concierge.

AVIS DIVERS

Trouvé montre, 12 juin, toute d'Heureux.
Récl. M. Morel, 29, ch. des Héridieux.

La seule maison pour les enquêtes sûres,
les recherches et surveillances conduites
est l'Office Universel de renseignements.
Boulev. Brodeaux, 42, Lyon, Louis Court,
dir.-fond., 30 ans expérience et pratique.

Avis :... Par la science du pouvoir on
devenit très riche, on reçoit 52.000 fr.
en gagnant aux loteries, etc., au jeu et
réussite dans toutes les affaires, donc celui
ou celle qui veut devenir très riche, et qui
veut recevoir 52.000 fr. gagner aux lot-
eries, etc., envoi son adresse accompagnée
de 25 fr. pour prix de l'indication certaine
qui sera donnée. Ecrire à G. Racinoli, à
Étoile (Drôme). Cette faveur sera accordée
seulement qu'aux 20 premières personnes
qui écriront de suite, les autres seront re-
fusées pour cause de changement d'avis.

**INSTALLATION D'AMES, MRS. CAMPAG., BEAU
SITE, PR. GARE, 800 FR. L'AN, MOIS 400. EC.
DIRECT. MAISON DUPRÉ, FERRIÈRE-AUBENAS
(ARDECHE).**

A louer de suite bel appartement : 3 pièces,
2 alcoves et balcon, 2^e étage, 60, rue de
Marseille, concierge.

**MASSAGES CHEZ MME ELÉNA, RUE ROMARIN
N° 15.**

Mme Franc, carlom., massage médic., r.
Commarinot, 2, entresol, près Lycée.

Cartes postales illustrées, Bourgogne
Morvan pittoresq., 1.25 la douz. assort.
franco. Grangerard, r.-en-Dreuil (C. d'Or).

Mlles Andrée et Adrienne, massage, 14,
r. Lantenne, de 2 à 8 heures du soir.

Mme Charles, la pl. cé. voy. cons. p. cart.
Rue Juiverie, 12, près gare St-Paul.

**LA PLUS BELLE ET LA PLUS COMPLÈTE COL-
LECTION DE CARTES POSTALES DE LYON ET DE
LA RÉGION EST CELLE ÉDITÉE PAR LA MAISON
MARTEL, 4, RUE STELLA. EN VENTE CHEZ TOUS
PAPIETERS ET BURALISTES. EXIGER LA MARQUE
P. M.**

Photographies ! Développement, retouche,
tirage sur tous papiers, agrandissement
photocollographie, travaux p. amateurs.
Prix except. Rissouan, 250, c. Lafayette,
Lyon.

**AVIS. — Les Petites Annonces devant
paraître le mardi ne peuvent être
insérées que si elles nous parviennent
le lundi avant 5 heures.**

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »
du 17 Juin 1904 — 50 —

LES DRAMES DU MARIAGE

LA VEUVE DU CAISSIER

PAR
Xavier de MONTÉPIN

M. de Rochegude, dévoré d'impatience, incapable de résister à l'envie du volare, fumait un cigare, en attendant que son valet front pur de sa veuve... J'accepte l'enfant du suicide, je l'ai nommé comme mon propre enfant pour l'amour de sa mère dont je veux plus que jamais faire une comtesse de Rochegude.

— Mais elle refuse; je vous le répète.
— Elle acceptera, je vous le jure..

Vers quatre heures de l'après-midi, le lendemain, le coupé de Lionel s'arrêtait rue de Babylone devant la porte à panneaux pleins donnant accès dans le petit parc que nous connaissons.

Cette porte s'ouvrit au premier coup de timbre pour laisser entrer le jeune homme; il suivit rapidement la longue allée traversant le jardin de part en part et il arriva au perron.

Le vieux valet de chambre Edouard, prévenu par l'appel du timbre, attendait sur la plus haute marche.

— Que désire monsieur ? — demanda-t-il en inclinant.

Une invincible répugnance empêchait M. de Rochegude de prononcer le nom de Vogel.

Il répondit par cette question :
— Votre maîtresse est-elle visible ?
— Madame ne reçoit personne, — répliqua le valet de chambre.

— Elle fera sans aucun doute une exception en ma faveur, — reprit Lionel, — quand elle saura que je me présente de la part de M° Chatelet, son notaire, et que je suis chargé d'une communication importante !

Alors, monsieur vient pour affaires ?
— Oui, — Veuillez le faire savoir à votre maîtresse...
— Monsieur veut-il me dire son nom ?
— C'est absolument inutile... Mon nom n'apprendrait rien à la cliente de M° Chatelet.

— Je prie monsieur d'attendre un instant au vestibule et je vais avertir madame...
Lionel, en proie à la plus vive anxiété, se laissa tomber sur une banquette.

La ruse si simple qu'il venait de mettre en usage avec un sang-froid dont il s'étonnait lui-même, allait-elle réussir ?

Valentine sans défiance consentirait-elle à recevoir un inconnu qu'elle croirait envoyé par son notaire pour parler de la succession Villars ?...

Trouverait-elle suspecte au contraire cette visite inattendue ? défendrait-elle sa porte ? et dans ce cas comment arriver jusqu'à elle ?

Double et insoluble problème ?

L'attente du valet de chambre dura deux minutes qui semblèrent interminables au jeune homme.

Enfin le vieil Edouard renarut.
— Madame attend monsieur... — dit-il.

Le cœur de Lionel bondit tandis que le domestique marchant devant lui, d'un air très digne, ouvrait la porte du salon et annonçait :

— La personne envoyée à madame par M° Chatelet.

Le comte de Rochegude franchit le seuil à la fois et se referma derrière lui.

Valentine était seule, debout auprès d'une jardinière dans laquelle sa main distraite arrangeait quelques fleurs.

Elle fit machinalement un pas dans la direction du visiteur qu'elle s'apprêtait à interroger; mais, au moment de lui adresser la parole, elle leva les yeux sur lui, reconnut Lionel et, stupéfaite, effarée, tremblante, recula en balbutiant :

— Vous !!! c'est vous !!! Oh ! non Dieu !

— Est-ce que je vous fais peur, madame ? — murmura Lionel, aussi tremblant que la jeune femme.

— Pourquoi êtes-vous ici ? — reprit Valentine, — suivez-vous chercher ?

Et ce qu'il y avait cherché, elle le savait bien, c'est vous... — Ecoutez-moi, madame... —

— Je ne veux pas écouter ! — interrompit madame Vogel. — Je ne veux pas vous voir ! — Je vous en prie, monsieur... je vous en supplie... je vous le demande à mains jointes... retirez-vous... —

— Que craigniez-vous de moi ? — poursuivit le comte. — J'aurais compris cette étrange terreur quand abusée par la calomnie, vous me preniez pour un misérable ; mais aujourd'hui vous savez tout et votre accueil est injuste et cruel... — Qu'ai-je donc fait pour être ainsi chassé ?

— Regardez-moi, monsieur ! — répliqua Valentine, réagissant de toutes ses forces contre sa première et foudroyante émotion. — Ces vêtements noirs vous répondront avec éloquence !... Ils vous diront qu'un deuil presque d'hier m'impose une retraite absolue. — La solitude est un devoir étroit, auquel ma volonté n'est pas de me soustraire. — Encore une fois, monsieur, retirez-vous... Je veux être seule... —

— Je vous obéisrai, madame, je vous le promets, je vous le jure... Mais ne soyez pas sans pitié... Accordez-moi quelques secondes... Laissez-moi vous dire... —

— Je ne veux rien entendre... — interrompit de nouveau la jeune femme.

— Il faut que je parle cependant... — continua Lionel, — et je parlerai... —

— Même malgré moi ! — s'écria Valentine.

Oui, madame même malgré vous... — Qui sait quand je me trouverai, comme aujourd'hui seul avec vous... — L'occasion envolée reviendra-t-elle jamais ?... — Si vous aviez été moins impérieuse, il y a un an, et si j'avais été moins docile, que de malheurs nous aurions évités ! Votre bonheur et le mien doivent primer les convenances !... C'est pour cela que je veux parler... C'est pour cela qu'il faut m'entendre... —

— Eh bien ! soit... mais plus tard... — balbutia la jeune femme.

(A suivre.)

ON S'ABONNE SANS FRAIS
Dans tous les Bureaux de Postes
AU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »